



Procedure pénale suite a un

Par Ianiak, le 05/07/2010 à 01:48

Bonjour,

Mon fils et incarcéré, il a
été condamné a 6an en premier instance pui il a
fait appel il lui ont confirmé les 6an, je voudrai
savoir si il ce pourvoi en casation de quelle autorité il
devra dépendre? et si la cour d'appel a encore quelle
puissance sur lui? Exemple lui suspendre un permis de
conduire? Merci de votre réponse
lucie.bonjour@gmail.com
Cordialement